

**COMMISSION LOCALE
DE L'EAU
DU SAGE DE L'ELORN**

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission Locale de
l'Eau
12 janvier 2012**

L'an deux mille douze, le douze janvier, à dix heures trente, la Commission Locale de l'Eau du Sage de l'Elorn s'est réunie à la Maison des Services Publics 59, rue de Brest à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Thierry Fayret.

Membres présents :

- M. Thierry Fayret, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. François Collec, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. Francis Estrabaud, Conseiller Général ;
- M. Pierre Karleskind, conseiller régional ;
- Mme Monique Le Bot, Conseillère municipale de Plougastel/Daoulas ;
- Mme Pascale Bégoc, adjointe au maire de Sizun ;
- Mr Claude Bervas, maire de Dirinon ;
- M. Pascal Crenn, FDSEA ;
- M. Yvon Pinvidic, Chambre d'agriculture ;
- M. Benoît Huot, Amis des Moulins du Finistère ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante ;
- M. Stéphan Garot, Chef de la Mise 29 ;
- M. Philippe Robert, ARS ;
- Mme Claire Guehenec, DDTM DML ;
- M. Pierre Prod'Homme ; AELB ;
- Mme Cadiou, Préfecture Maritime ;
- M. Jean-Yves Piriou ; IFREMER ;

assistaient à la réunion :

- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;
- M. Jérôme Vassal, Syndicat de Bassin de l'Elorn ;
- Mlle Gwénola le Menn, Syndicat de Bassin de l'Elorn ;
- M. Sébastien Le Coustumer, CG 29 ;
- M. Jean-Pierre Prigent, Bmo ;
- M. Thomas Gaonac'h, chambre de commerce et d'industrie de Morlaix ;
- Mlle Elise Baboulène, Conseil Régional de Bretagne ;
- M. Vincent Bardon , Espace engineering ;

étaient excusés :

- M. Joël Marchadour, Conseiller Régional ;
- M. Jean-François Kerbrat, Adjoint au maire de St Sauveur ;
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ; (pouvoir à T Fayret)
- Mme Armelle Huruguen, Conseillère Générale ;
- Mme Marie-Françoise Le Guen, Conseillère Générale ;
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ;
- M. Michel le Bourdonnec, conseiller municipal du relecq-Kerhuon ;
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, CCI de Brest ;
- M. André Le Moigne, UDSEA ;
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne.

*

* * *

Thierry Fayret accueille les participants et leur souhaite tous ses vœux pour cette nouvelle année.



Il propose de commencer l'ordre du jour par le dossier Fly, sur la zone de Kergaradec, à Gouesnou.

Avis dossier Fly Kergaradec

Le projet, présenté par Mr Bardon, du Groupe Espace, maître d'oeuvre d'un projet de construction d'un magasin Fly sur la zone commerciale de Kergaradec, sur la commune de Gouesnou, présente le projet initial, qui prévoyait de remblayer sur près de 1500 m² un cours d'eau et une zone enfrichée.

L'enseigne FLY a obtenu, le 22 décembre 2010, un permis de construire pour la construction d'un bâtiment commercial au 143 rue A. Romain Desfossés à Gouesnou, sur un ensemble de parcelles représentant une surface totale de 19.000 m², situé en zone UE à vocation industrielle, artisanale ou commerciale au PLU de Brest métropole océane, occupé par une friche commerciale (ancienne jardinerie). Le programme de constructions a par la suite été complété, de deux enseignes complémentaires (sport et restauration rapide) ayant obtenu des permis de construire en mai 2011.

Lors des premiers travaux de préparation (débroussaillage) sur le site en juillet 2011, il a été repéré l'existence d'une zone humide, qui n'était pas identifiée au PLU et n'avait donc pas fait l'objet d'observations des services pour sa prise en compte dans le cadre de l'instruction des Permis de construire, et qui devait être entièrement remblayée par talutage. Plusieurs échanges des services de Brest métropole océane et du SAGE Elorn ont alors eu lieu avec le maître d'œuvre et maître d'ouvrage, en vue d'examiner et proposer un réaménagement de l'aire de livraisons du magasin FLY, située partiellement sur l'emprise de la zone humide.

Ces échanges ont abouti à la présente proposition, soumise à l'approbation de la Commission Locale de l'Eau.

Afin d'intégrer la prise en compte et la préservation de la zone humide, le porteur de projet propose de s'éloigner au maximum. Il modifierait ainsi le plan de masse de son opération et construirait un ouvrage de soutènement permettant d'écarter la zone de remblaiement et de circulation des camions de livraisons du magasin FLY de la zone humide. Il est également prévu de supprimer les déblais présents sur une partie de la zone pour la restaurer en zone humide. (Cf plans joints)

Cette proposition fait suite à un travail d'élaboration et d'examen de différents scénarios, en vue d'obtenir la meilleure solution de prise en compte de la zone humide.

P. Héraud demande si un inventaire des zones humides était réalisé sur le territoire de Bmo.

P. Masquelier répond que Bmo avait déjà intégré en 2004 la protection de plus de 1200 ha de zones humides dans son PLU. Depuis 2011, cet inventaire est actualisé avec les critères de l'arrêté de 2008, modifié en 2009. La zone concernée dans ce dossier n'avait pas été identifiée dans l'inventaire de 2004 comme humide.

B. Huot demande où arrive le cours d'eau adjacent à cette zone humide.
P. Masquelier répond que c'est un affluent de la Penfeld.

J.P. Le Gall indique que les zones humides sont le réceptacle d'eaux, et se demande si le mur de soutènement prévu ne va pas les couper des arrivées d'eau.

Il lui est répondu que le mur sera parallèle aux écoulements principaux de la zone.

V. Bardon ajoute que le traitement des eaux pluviales de la zone commerciales seront récupérées dans un bassin sous voirie, et que leur traitement répondra aux exigences du PLU.

B. Huot demande si les buses sous la RN 12 devront être redimensionnées.

Il lui est répondu que les équipements de gestion des eaux pluviales prévus sont dimensionnés pour éviter une augmentation trop importante des débits.

A. Clugery rappelle que, même si une zone humide n'a pas été inventoriée, elle reste une zone humide.

T. Fayret soumet le projet modifié à l'avis de la CLE.

Votes favorables : 16

Abstentions : 4

Votes défavorables : 0

La CLE émet un avis favorable au projet modifié.

Avis dossier prélèvements et périmètres de protection captages usine d'eau potable du Moulin Blanc

J.P. Prigent présente à l'aide d'un diaporama (voir en annexe) les dossiers « prélèvement de la ressource » et « périmètres de protection » concernant l'usine d'eau potable du Moulin Blanc et ses prises d'eau.

P. Crenn considère qu'il y a des problèmes de cohérence des limites des différents périmètres.

J.P. Prigent répond que ces périmètres ont été réalisés suivant une logique géographique, hydrogéologique, mais aussi cadastrale, par souci de cohérence.

T. Fayret et S. Garot ajoutent que la CLE doit donner un avis sur la globalité du dossier. L'enquête publique est là pour aller dans les détails, sur le positionnement fin des limites, par exemple.

Pour T. Fayret, ce projet va dans le sens des préconisations du SAGE, en termes de sécurité des approvisionnements, de prise en compte des différents enjeux de respect de débits, de qualité d'eau...

F. Estrabaud demande pourquoi la CLE donne un avis avant la fin de la procédure.

S. Garot répond que c'est la démarche réglementaire habituelle. La CLE peut donner des recommandations, mais la procédure va ensuite à l'enquête publique.

B. Huot remarque qu'en amont de la prise d'eau, il y a une carrière, dont les eaux sont souvent chargées.

Il lui est répondu que la carrière dispose de bassins de rétention et de décantation des eaux du site.

B. Huot demande s'il y a une station d'épuration en amont.

P. Masquelier répond par la négative. Toutes les eaux usées de ce secteur sont envoyées à la station de la zone portuaire.

Avis de la CLE :

Avis favorable à l'unanimité

Contrat de SAGE et Bassin versant : programme 2012

J Vassal présente un pré-bilan du programme 2011 et le prévisionnel du programme 2012, (voir diaporama joint) dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Il indique que ce programme a été présenté en réunion du Comité de Pilotage, juste avant la CLE.

Vote de la CLE : Le programme 2012 du Contrat territorial du bassin versant du SAGE de l'Elorn est approuvé à l'unanimité.

Inventaires zones humides

P Masquelier présente la carte de l'avancement des inventaires sur le territoire et indique que les derniers inventaires communaux devraient être approuvés au plus tard en juin.

2 inventaires sont soumis à la validation de la CLE (voir pièces jointes) :

- Landerneau,
- Dirinon.

Ces inventaires se sont déroulés dans de bonnes conditions, ont été approuvés par les comités de pilotage et par les conseils municipaux.

C. Bervas remarque tout de même qu'il apparaît que des zones qui n'étaient pas considérées comme humides ont été classées comme telles, et que d'autres, qui semblaient humides, ne l'ont pas été.

P. Masquelier répond que c'est certainement lié à la teneur de l'arrêté de 2008/2009.

Vote de la CLE : Validation de ces 2 inventaires à l'unanimité.

P. Crenn indique que les inventaires ont débuté sur Bmo, sans concertation préalable. Les agriculteurs sont mis devant le fait accompli.

P. Masquelier explique qu'il y aura une phase de pré-restitution avec retours terrains éventuels, avant validation.

T. Fayret demande que l'on vérifie que la procédure est calée sur la méthodologie définie par la CLE.

*
* *

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER
Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 06 77 69 41 57 Fax : 02.98.25.93.53
Courriel : sage.elorn@wanadoo.fr
Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>